La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée. Si élégante et économique que soit une théorie, elle doit être rejetée ou révisée si elle n'est pas vraie, de même, si efficaces et bien organisées que soient les institutions et des lois, elles doivent être reformées ou abolies si elles sont injustes.

J.Rawls *Théorie de la justice*

John RAWLS (1921-2002)

- Né à Baltimore (Maryland), J.Rawls est admis à l'université de Princeton en 1939 mais la Seconde Guerre Mondiale le pousse à interrrompre ses études et à rejoindre l'armée. Après la guerre il reprend ses études de philosophie, à Oxford. Il enseigne à Boston, au Massachusetts Institute of Technology, puis à Harvard. En 1971 paraît *Théorie de la justice*.
- Certains critiques amènent Rawls à amender sa théorie. Il travaille également à l'étendre à l'échelle du monde pour penser les principes de justice entre les nations (Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique). Dans son dernier ouvrage, La justice comme équité, il s'attache à reformuler sa théorie de la justice. Il meurt en 2002 à Lewiston à l'âge de 81 ans.

La théorie de la justice

Un livre longuement mûri qui n'entend rien moins que proposer une nouvelle théorie la justice sociale et politique au moment même où les États Unis sont confrontés à la guerre du Vietnam et au mouvement pour les droits civiques qui se bat pour mettre fin à la ségrégation raciale. L'ouvrage suscite tant de débats et de critiques que son apport ne tient pas seulement à la théorie de la justice qu'il présente, mais à l'ensemble des réflexions qu'il conduit à formuler.

Les principes de justice

- Son objectif : repenser le contrat social et établir les principes qui doivent régir des institutions justes. Il les établit à partir de la « position originelle ». Il imagine que le choix de ces principes soit confié à des citoyens, à la fois rationnels et raisonnables, placés dans une situation d'égalité. Chacun a autant de poids que les autres et tous ont accepté de se placer sous « un voile d'ignorance », c'est-à-dire une situation où chacun ignore quels sont ses talents personnels, sa situation sociale et les avantages dont il pourrait bénéficier dans la société. Ainsi ils ne se décideront pas selon leurs intérêts personnels. Selon Rawls, cette position originelle aboutit à un consensus unanime sur 2 principes :
- Droit égal au plus grand nombre de libertés de base (droit de vote et d'éligibilité, liberté d'expression, protection de la personne, droit à la propriété privée…).
- Les inégalités socio-économiques ne sont acceptables que si elles bénéficient aux membres les plus défavorisés de la société.
- Respect de la juste égalité des chances.

Enjeu de ces 2 principes : concilier justice sociale et liberté, mais aussi parvenir à penser une justice sociale compatible avec certaines inégalités.

Le fait du pluralisme

Les citoyens ayant des conceptions du bien différents peuvent dans le cadre d'un « pluralisme raisonnable » s'accorder sur les principes de la justice sociale et politique. Il est possible de parvenir à un consensus par recoupement apte à garantir une certaine stabilité.

Rawls ne pense guère que le capitalisme de l'État providence suffit à résoudre les inégalités et émet de sérieuses réserves : « *S'il se préoccupe de l'égalité des chances, il n'organise pas les politiques nécessaires pour le réaliser. Il autorise des inégalités très importantes en matière de propriété réelle (celles des moyens de production et des matières naturelles) si bien que le contrôle de l'économie et l'essentiel de la vie politique reste entre quelques mains. Et même si, comme le nom « État providence capitaliste » le suggère, les bénéfices sociaux peuvent s'avérer assez généreux et garantir un minimum social qui couvre les besoins essentiels (...) un principe de réciprocité qui régit les inégalités économiques et sociales n'est pas reconnu.* » Pour Rawls seule une démocratie de propriétaires (où la propriété des richesses et du capital est répartie dans toute la société) ou un socialisme démocratique peuvent être compatibles avec la théorie de la justice.